

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2024



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| LE MOT DU MAIRE | 2 |
| COMPTES RENDUS DES CONSEILS | 3 |
| VIE LOCALE | 23 |
| VIE ASSOCIATIVE..... | 25 |
| INFOS MAIRIE..... | 27 |
| ÉTAT CIVIL..... | 31 |
| CALENDRIER des MANIFESTATIONS 2024 | 32 |

LE MOT DU MAIRE

1944 - 2024 : cette année, nous commémorons les 80 ans du débarquement en Normandie mais aussi des événements tragiques qui ont eu lieu plus près de nous, à l'ancienne école de Sorémont, au tunnel SNCF et à la Croix du Pin à VIRIEU LE GRAND, à Nivollet sur la commune de ROSSILLON, à la cave Ruet à ARTEMARE.

80 ans, ce n'est pas si loin, certains de nos aïeux l'ont vécu, ils étaient jeunes bien sûr, enfants, mais ce n'est pas l'antiquité. Toutes ces commémorations, avec la participation des enfants souvent, sont importantes pour le devoir de mémoire, ne jamais oublier ces horreurs qui ont ravagé notre pays, et d'autres, pendant des années. Ces civils, qui sont morts pour rien, par représailles....

Quand on pense qu'aujourd'hui, les mêmes horreurs ont lieu en Ukraine, au Moyen Orient, au Soudan ou en Birmanie...

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, en 1948, plusieurs pays se sont accordés sur une liste exhaustive de droits inaliénables et ont adopté "la Déclaration universelle des droits de l'homme" qui doit toujours rester notre référence, notre fil conducteur.

Ayons toujours à l'esprit le souci de la paix, du respect, de la bienveillance, déjà entre voisins, c'est ce qui fait société et permet de vivre ensemble en harmonie.

PLU et assainissement : Vous le savez, nous sommes en cours de révision du PLU : Plan Local d'Urbanisme. Avec la nouvelle cartographie des risques inondations, eaux de ruissellement, chute de blocs et mouvements de terrain qui a été portée à notre connaissance par la Préfète en décembre 2022, mais aussi avec la loi ZAN : Zéro Artificialisation Nette qui interdira de consommer 1 m² de foncier en 2050, il est difficile de trouver des terrains constructibles sur le territoire de la commune ! De plus, notre système d'assainissement n'est pas aux normes et la station d'épuration reçoit trop d'eaux claires parasites à défaut de séparatif des eaux de pluie et des eaux usées. La Préfecture nous a enjoint à l'automne 2023 de ne plus attribuer de permis de construire pour de nouveaux raccordements jusqu'à la mise aux normes ! La Communauté de Communes porte aujourd'hui cette compétence et a présenté aux services de l'Etat un programme de travaux de plus de 100 M€ sur 15 ans mais il est évident que tout ne va pas se régler en quelques mois.

Nous démarrons aussi la révision du PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels et nous poursuivons l'étude DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Les choses sont souvent complexes et nos moyens d'action très limités dans cette entreprise à facettes multiples qu'est la mairie. Mais nous essayons de gérer les priorités sur tous les fronts et de faire pour le mieux...

En attendant, l'été est là, les vacances, les animations. Profitez du soleil, des soirées, des étoiles, des apéros et barbecues en famille ou entre copains/amis... Ce n'est pas forcément du repos au sens premier du terme, mais ça vide la tête et donc, ça fait du bien.

Bel été à tous !

Le Maire,
Yvette VALLIN

COMPTES RENDUS DES CONSEILS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 12 avril 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie.

Absents excusés : Mme BOUVIER Laetitia (procuration donnée à Yves WITKOWSKI) ; M. BELLEBAULT Cyrille (procuration donnée à Lamia GILARDINO) ; Mme DEMITRES Rolande (procuration donnée à Huguette GIRERD) ; M. DONIO Frédéric (procuration donnée à Christian MORNIEUX) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à Tiphanie CHATILLON)

Absente : Mme MARIETTAZ Anne

Secrétaire de séance : Mme CHATILLON Tiphanie.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme CHATILLON Tiphanie se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Mme le Maire propose de rajouter deux autres points à l'ordre du jour :

- Prolongation du poste de l'accueil
- Convention ADS déjà vu lors du précédent conseil municipal.

L'ensemble des conseillers présents accepte de rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 FEVRIER 2024

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2024.

Vote : 14 Pour – à la majorité

2) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

| NOM ENTREPRISE | OBJET | MONTANT TTC |
|-----------------------|---|--------------------|
| WITKOWSKI | Réfection salle de bain Gianino | 2 610,00 € |
| WITKOWSKI | Porte fenêtre restaurant | 2 500,00 € |
| Apiculteur Bugiste | 24 pièges frelons | 720,00 € |
| SODEVAL | Pose coffre et barrière sur PI Clairefontaine | 1 848,00 € |
| SODEVAL | Echange PI en Sauvy | 3 612,00 € |
| SODEVAL | Echange poteau d'aspiration Mussignin | 3 216,00 € |
| 6° SENS | Réplique plaque Sorémont | 1 754,40 € |

| | | |
|---------|---|-------------|
| BARBIER | Tracteur Deutz (74400€-38000€) | 36 400 € |
| SEDI | Impression bulletin avril | 804,76 € |
| GSM | Mise à jour plan du cimetière | 3 409,20 € |
| PESENTI | Plafond peinture restaurant (remplacement de MERCIER) | 45 886,20 € |

Mme le Maire explique à l'Assemblée que le tracteur livré par COCHET est un mini tracteur qui ne correspond pas à la demande faite par la mairie en accord avec les employés : 1,63m de large contre 2m attendus, problèmes de pédale d'accélérateur, de godet,...).

Mme Corinne BARBE et Mme Laetitia BAILLOT ne comprennent pas pourquoi le tracteur n'a pas été repris directement par COCHET avec le droit de rétractation.

Mme le Maire explique que le devis a été signé 8 mois avant la livraison (délai dépassé) et que la largeur n'était pas mentionnée comme un critère réhibitoire. COCHET donne des informations oralement et nie ensuite.

Un devis a été demandé à COCHET pour le modèle du dessus avec reprise de celui-ci.

L'estimation faite étant peu satisfaisante, et étant peu enclins à continuer à travailler avec cette société qui n'écoute pas le client, un devis a été demandé à BARBIER pour reprise du mini tracteur Mac Cormick et fourniture d'un Deutz, même d'occasion.

Mme le Maire indique qu'une annonce d'un Deutz conforme à nos attentes a été trouvée sur le bon coin dans la Manche ; il s'agit d'un tracteur d'exposition neuf (20h) vendu beaucoup moins cher qu'un neuf à 0h. BARBIER va le rapatrier, l'équiper (godet, lame), faire les démarches administratives et le livrera dans 3 mois environ en reprenant le précédent.

Malgré la décote sur la reprise, après récupération du FCTVA dans deux ans sur les deux tracteurs, cette opération coûtera 12€ de plus que si on avait acheté un tracteur agricole initialement.

Mme le Maire continue ses explications avec le devis de PESENTI qui a remplacé MERCIER. Suite à la dépose du faux plafond par les employés, les tuyaux et l'électricité du logement du dessus sont apparus et il a été discuté avec MERCIER la possibilité de faire des trappes dans le plafond pour conserver l'accès, à la plomberie notamment en cas de fuite. MERCIER a indiqué qu'il valait peut-être mieux faire un flocage coupe-feu que lui ne fait pas + un faux plafond en dalles. L'entreprise PESENTI a donc été contactée pour un devis qui a été validé.

M. Christian MORNIEUX indique qu'il faudra bien demander le détail des produits utilisés. Il suggère de faire des photos avant les travaux.

M. Christian MORNIEUX estime que cette solution n'est pas la bonne et qu'il vaudrait mieux rester sur le placo coupe-feu. En cas de fuite, le flocage risque de masquer l'endroit de la fuite.

Mme le Maire explique que le flocage est prévu au-dessus des tuyaux mais demandera confirmation à l'entreprise.

3) PROLONGATION DU POSTE DE L'ACCUEIL

Affaire n°9/2024

Mme le Maire explique que le poste d'accueil est actuellement pourvu dans le cadre d'un poste pour accroissement temporaire d'activité. Le contrat arrivant à échéance au 31 mai 2024, il est proposé de le proroger pour un an.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la prorogation de ce contrat pour un an.

Vote : 14 Pour – à l'unanimité

4) CONVENTION AVEC LE SERVICE ADS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD

Affaire n°10/2024

Mme le Maire rappelle que ce point a été vu lors du dernier conseil et qu'elle était en attente de réponses à ses remarques.

Depuis, la Communauté de Communes Bugey Sud a modifié la convention notamment le calcul de la quote-part des communes. Du fait de ces modifications, la nouvelle convention a été revotée en Conseil Communautaire et les communes doivent donc également revoter cette nouvelle version.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de valider cette nouvelle proposition de convention.

Vote : 14 Pour – à la majorité

5) PRIME POUVOIR D'ACHAT

Affaire n°11/2024

Mme le Maire explique qu'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été instaurée, sous conditions, pour les agents de la fonction publique de l'État, de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires, par un décret du 31 juillet 2023. Elle vise à soutenir les agents publics face à l'inflation et son versement a démarré en octobre 2023.

Un texte spécifique pour la fonction publique territoriale a été publié. Le décret du 30 octobre 2023 indique les conditions de versement de cette prime exceptionnelle pour les agents relevant de cette catégorie, qui n'étaient pas inclus dans le premier texte.

Mme le Maire explique donc que le Conseil Municipal peut donc instituer, après avis du comité social, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire pour les agents ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 €, soit 3 250 € bruts mensuels, au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le décret indique un barème comprenant 7 tranches. Les primes, au prorata du temps de travail, peuvent être comprises entre 300 et 800 € selon un barème de 7 tranches.

Elle précise que le montant de la prime accordé, dans la limite de ces montants plafonds, est à l'appréciation du Maire, et que 7 de nos agents sont concernés.

Le versement sera effectué d'ici le 30 juin 2024.

Mme Laetitia BAILLOT demande combien cette prime représente sur le budget de la commune.

Mme le Maire répond qu'elle ne l'a pas calculé exactement mais que cela ne représente pas une grosse somme, seulement quelques milliers d'euros (3 200 €).

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de valider l'instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Vote : 14 Pour – à la majorité

6) APPROBATION ZAER

Affaire n°12/2024

Mme le Maire rappelle que ce sujet a été débattu lors du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2023 avec l'explication de la loi dite APER comme Accélération de la Production des Energies Renouvelables du 10 mars 2023 qui a pour objectif de lutter contre le dérèglement climatique et de diminuer notre dépendance aux produits énergétiques importés.

Comme expliqué lors du dernier Conseil du 23 février dernier, la procédure prévoit une réunion publique, qui a eu lieu le 02 février 2024 à 20h00, puis l'avis de la Communauté de Communes sur les énergies choisies ainsi que les zones.

Mme le Maire explique que de l'avis général, le photovoltaïque semble l'énergie renouvelable la plus simple à mettre en œuvre, la plus démocratisée, rentable, et la plus facile au niveau acceptabilité de la population.

Les sites identifiés pour accueillir cette technologie sont : ombrière sur le parking de la gare, halle à Montfalcon et au stade, les toits de la maison médicale ou des grands bâtiments de la Combe et Sauvy, l'école et la salle des fêtes, la gare et la rotonde, la gendarmerie, la bibliothèque et une halle couvrant les terrains de boules.

Mme le Maire précise que dans tous les cas, les projets resteront soumis aux documents d'urbanisme et notamment à l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), le Maire donnant un avis favorable aux projets de panneaux photovoltaïques des particuliers.

Ces zones ne sont pas exclusives et des projets pourront voir le jour sur des zones non identifiées.

Le zonage sera disponible sur la plateforme OSMOSE, dédiée aux ZAER et sera transmis à la Communauté de Communes Bugey Sud pour débat.

Mme Huguette GIRERD demande si un règlement sera prévu pour que l'installation des panneaux photovoltaïques soient le plus harmonieux possible.

Mme Laetitia BAILLOT indique, qu'il n'y a pas besoin de faire de déclaration si les panneaux sont posés au sol avec une puissance n'excédant pas 3 kw.

Mme le Maire le confirme et rajoute qu'il y a aussi un sujet de hauteur, d'emprise au sol et de secteur ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le choix de l'énergie renouvelable et les lieux les plus adaptés.

Vote : 14 Pour – à la majorité

7) DROIT DE PLACE

Affaire n°13-14/2024

Mme le Maire explique que la crêperie Tout Schuss va ouvrir ses portes à la mi-avril et a demandé la possibilité d'installer quelques petites tables sur le trottoir devant leur entrée en veillant bien sûr à laisser le passage pour les piétons et les PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Mme le Maire rappelle que toute occupation du domaine public entraîne le versement d'un droit de place.

Comparativement au bar, la terrasse est beaucoup plus petite et moins agréable. De plus, la crêperie n'a qu'une licence restaurant.

Il est proposé de fixer un droit de place en année pleine et un coût moindre pour 2024 pour tenir compte du démarrage en cours d'année et les aider à démarrer.

Mme le Maire explique également que le tabac-presse qui a une licence à emporter, vend des boissons non alcoolisées. Il a mis en place une mini terrasse en 2023 lorsque le bar était fermé et souhaite la conserver.

Il est proposé de fixer également un droit de place en année pleine.

Mme Corinne BOUCHISSE s'interroge sur la licence restaurant de la crêperie et pas de licence 3 ou 4.

Mme le Maire répond que le gérant souhaitait effectivement une licence 3 et une licence restaurant mais que le quota de licence 3 était atteint sur la commune. Il n'a donc pu avoir qu'une licence restaurant, ce qui implique qu'il ne pourra servir de l'alcool qu'aux clients qui mangent sur place.

Mme le Maire rappelle le montant du droit de place pour le bar de la place qui a été validé à 360€ par an et 210€ la première année.

Après discussion, il est proposé de demander les droits de place suivants :

- Tout Schuss : 80 € par an et 30 € pour 2024 qui ne sera pas une année pleine
- Maison de la Presse : 30 € par an à compter de cette année.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de valider les montants des droits de place mentionnés ci-dessus.

Vote : 14 Pour – à la majorité

8) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE LES MARIONNETTES DE LA TOUR

Affaire n°15/2024

Mme le Maire rappelle que les subventions aux associations ont été votées lors du conseil du 23 février dernier. Il a été évoqué le sujet d'une sono que M. René ORDAS souhaite vendre au prix de 400 €. Une question a été soulevée de savoir qui devait acheter ce matériel, la mairie, l'association Les Marionnettes de la Tour ou Virieu Animations.

Après réflexion, il est proposé d'accepter la demande de subvention exceptionnelle à l'association Les Marionnettes de la Tour pour l'achat de la sono, M. Alain PIGAULT sachant utiliser ce matériel.

Il est précisé que cet accord est assorti d'un engagement écrit de l'association à prêter le matériel pour d'éventuelles autres manifestations que son propre besoin.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux Marionnettes de la Tour pour l'achat d'un matériel de sonorisation.

Vote : 12 Pour – 2 Abstentions (Tiphonie CHATILLON, Florent PAILLE par procuration à Tiphonie CHATILLON)

9) REGLEMENT DU MARCHÉ

Affaire n°16/2024

Mme le Maire rappelle la décision prise lors d'un précédent Conseil pour que le marché passe au vendredi après-midi au lieu du dimanche. Le règlement du marché doit donc être mis à jour en conséquence.

Mme le Maire indique que les modifications ont été surlignées sur le document joint avec la convocation.

Mme Corinne BOUCHISSE indique que Mme Simone GARNIER a signalé cette après-midi que le jour du marché n'a pas été modifié sur le site internet.

Mme le Maire répond que le changement a été fait depuis plusieurs semaines.

Mme Laetitia BAILLOT confirme que la modification a bien été faite en accédant sur le moment au site internet.

Mme le Maire demande aux conseillers leur accord pour modifier le règlement du marché.

Vote : 14 Pour – à la majorité

Avant de passer aux points suivants qui concerne les budgets, Mme le Maire rappelle le montant des indemnités des élus comme elle doit le faire chaque année.

| | Taux maxi | Taux retenu | Indemnité brute mensuelle |
|---------|-----------|-------------|---------------------------|
| Maire | 51.6% | 40% | 1 644,21 € |
| Adjoint | 19.8% | 16.5% | 678,24 € |

% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

10) ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Mme le Maire explique que, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, il convient d'élire un Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs. Il est proposé comme Présidente de séance la 3^{ème} adjointe Lamia GILARDINO.

Vote : 14 Pour

11) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Avant de commencer, Mme le Maire distribue les supports papiers envoyés aux conseillers avec la convocation par mail.

Mme le Maire explique que les budgets se séparent en deux, le fonctionnement pour les dépenses courantes, et l'investissement pour les gros travaux et achats qui durent dans le temps.

Notre commune compte deux budgets, un général et un budget annexe pour la Maison de la Presse.

Elle rappelle que les comptes de gestion correspondent aux comptes tenus par le centre des finances publiques et les comptes administratifs par la commune. Les deux documents doivent être identiques, ce qui est le cas.

Mme le Maire rappelle également qu'au 1^{er} janvier 2024, les comptes de la commune ont changé de nomenclature pour passer en M57.

Mme Laetitia BAILLOT précise que de ce fait, il n'y aura plus qu'un document à valider l'année prochaine.

Mme le Maire le confirme en précisant que ce sera le compte financier unique.

Mme le Maire explique que ce changement implique le regroupement de certains comptes, en conséquence, des lignes sont vides dans le document de présentation, en proposition 2024.

Mme le Maire présente donc les différents documents budgétaires.

COMPTES DE GESTION 2023 :

Affaire n°17-18/2024

- Budget « Maison de la Presse » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 69 365,21 €.

- Budget Général :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 438 191,99 € et un excédent d'investissement de 44 885,92 €.

Vote : 14 Pour – à la majorité

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 :

Affaire n°19-20/2024

Mme le Maire indique que les comptes de gestion 2023 pour les 2 budgets font apparaître des chiffres concordants avec les comptes administratifs 2023 de la commune.

Mme le Maire quitte la salle pour le vote.

Mme Lamia GILARDINO demande aux conseillers de se prononcer sur les 2 comptes administratifs.

Vote : 13 Pour – à la majorité

12) AFFECTATION DES RESULTATS

Affaire n°21-22/2024

Compte-tenu des résultats de clôture des comptes administratifs 2023 et des restes à réaliser 2023 en investissement, Mme le Maire propose d'affecter comme suit, les excédents de fonctionnement aux budgets 2024 :

- Budget « Maison de la Presse » :

69 365,21 € en recettes de fonctionnement

- Budget « Général » :

115 832,17 € en recettes d'investissement

- 70 946,25 € de besoin de financement (restes à réaliser)

➔ il reste donc 44 885,92 € en recettes d'investissement

166 526,01 € en recettes de fonctionnement avec un excédent reporté de 2022 de 271 665,98 € soit un excédent total de 438 191,99 €

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les propositions d'affectations des résultats.

Vote : 14 Pour – à la majorité

13) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Affaire n°23/2024

Mme le Maire rappelle qu'il convient de voter le taux des taxes pour cette année 2024.

La taxe d'habitation n'est plus payée depuis 2023 sur la résidence principale.

Un taux d'imposition pour les résidences secondaires (THRS) et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (locatif) a été voté l'année dernière.

Il existe aussi une possibilité de mettre en place une taxe sur les logements vacants, en particulier dans les zones tendues. La commune n'est pas en zone tendue et il reste peu de logements vacants, il n'est pas utile de créer cette taxe.

Mme le Maire propose de conserver les mêmes taux que l'année dernière.

| | |
|--|---------|
| Taux de taxe foncière (bâti) | 25.23 % |
| Taux de taxe foncière (non bâti) | 35.38 % |
| Taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) | 11.94 % |

Mme le Maire demande aux conseillers de valider le taux des impôts pour 2024.

Vote : 14 Pour – à la majorité

14) APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Affaire n°24-25/2024

Mme le Maire présente en détail les différents budgets 2024.

- Budget « Maison de la Presse » :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 79 367,21 € et en investissement à 30 000,00 €.

- Budget « Général » :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 325 399,99 € et en investissement à 920 920,25 €

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il est possible d'avoir le nombre de repas vendus en 2023 avec le portage de repas à domicile.

Mme le Maire indique qu'elle n'a pas le chiffre à l'instant mais que de plus en plus de personnes bénéficient de ce service (le chiffre est de 1 868 repas servis à domicile en 2023).

Mme Corinne BOUCHISSE demande qui s'occupe des livraisons.

Mme le Maire répond que c'est un agent technique qui fait la tournée et qu'en cas d'absence, c'est elle-même qui faisait les livraisons lorsqu'il n'y avait qu'un employé technique.

Mme Corinne BOUCHISSE propose que ce soit plutôt des conseillers qui fassent les livraisons afin de dégager du temps aux agents techniques pour faire leur travail.

Mme le Maire répond qu'elle a décidé que ce service s'inclutait dans les tâches des agents techniques.

Mme le Maire précise que des modifications de dernière minute ont été faites en investissement par rapport au document envoyé avec la convocation, suite notamment à l'achat du nouveau tracteur comme expliqué en début de séance.

Mme le Maire explique également que des travaux pour changer le mode de chauffage par des radiateurs électriques sont prévus dans les logements au-dessus de l'école. Suite au passage d'une entreprise pour un devis, il s'avère que le logement de M. MORET n'est plus aux normes électriques et est même dangereux. Il convient de refaire complètement l'électricité de cet appartement.

Pour ce faire, Mme le Maire indique qu'elle a envoyé un courrier recommandé à M. MORET lui demandant de libérer le logement afin de réaliser ces travaux importants.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si la commune a obligation de reloger cette personne.

Mme le Maire répond par la négative.

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il y a eu une modification du nombre de places prévues lors de la création du parking du cimetière.

Mme le Maire répond qu'il y a eu une mauvaise compréhension de la demande et que l'entreprise doit revenir pour étendre la capacité du parking dans la longueur.

Mme Corinne BOUCHISSE signale que la sortie du cimetière est dangereuse.

Mme le Maire répond qu'un miroir a été installé pour cela.

M. Christian MORNIEUX répond que malgré le miroir, la sortie reste dangereuse et qu'il a dû nettoyer le miroir afin de voir arriver les voitures. De plus, la circulation est rapide alors que la vitesse est limitée à 50 km/h.

Mme le Maire en profite pour indiquer qu'elle a rendez-vous avec la banque le lendemain du présent conseil afin de signer l'offre de prêt pour l'achat du bâtiment ADAPEI.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur les deux propositions de budgets primitifs 2024.

Vote pour le BP 2024 de la Maison de la Presse : 14 Pour – à la majorité

Vote pour le BP 2024 du Budget Général : 14 Pour – à la majorité

15) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La loi ALUR affirme le transfert de compétences du PLU à l'intercommunalité depuis mars 2017, sauf minorité de blocage, si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent. Pour la Communauté de Communes Bugey Sud, le SCOT (Schéma de COhérence du Territoire) est à l'échelle de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), ce qui est une particularité rare et une chance.

Le SCOT, signé en 2017, devait être évalué six ans plus tard, ce qui a été fait en 2023.

Cette évaluation a montré d'importants écarts avec les objectifs et la nécessité d'une révision.

La révision du SCOT va donc être engagée par la Communauté de Communes Bugey Sud et doit être finalisée pour février 2027.

Ensuite, les communes auront un an, soit jusqu'en février 2028, pour mettre leur PLU en conformité avec le SCOT révisé. La plupart des 42 communes vont alors rechercher un consultant pour les accompagner et devront financer chacune cette révision du PLU.

Mme le Maire rappelle que la révision du PLU de la commune est en cours et qu'il devrait se finaliser cette année.

A peine fini, il faudra recommencer une nouvelle révision du PLU.

Mme Laetitia BAILLOT demande ce qui se passe quand une commune ne tient pas les délais.

Mme le Maire répond qu'il est possible que la Préfète bloque toutes les demandes d'urbanisme.

Mme Laetitia BAILLOT répond que ça ne devrait pas poser de gros problèmes étant donné qu'il n'y a déjà plus de possibilité d'avoir de terrain à construire avec la nouvelle cartographie des risques.

Les sujets importants tels que l'implantation des zones artisanales ou économiques, seront traitées dans le SCOT. Le PLU des communes aura peu de latitude, il devra juste appliquer finement, c'est-à-dire à la parcelle, les grands axes définis par le SCOT.

Mme Huguette GIRERD demande comment vont pouvoir être traitées les demandes au niveau de chaque commune.

Mme le Maire répond que les communes doivent être présentes aux réunions pour faire entendre leur voix mais que les zones artisanales ne seront pas multipliées. Mme le Maire prend exemple de la zone artisanale créée à Virignin. Il est fort possible que l'étude indique que cette zone sera à étendre, tout en privant les autres communes qui seraient susceptibles d'étendre les leurs.

De plus, avec la mise en place du ZAN, Zéro Artificialisation Nette en 2050, et une diminution de moitié des terrains constructibles par décennie, il est difficile, notamment pour les petites communes, d'expliquer à leurs administrés qu'ils ne peuvent pas construire.

Mme Huguette GIRERD demande comment les gens vont faire s'ils souhaitent s'installer sur la commune.

Mme le Maire répond qu'il ne sera plus possible d'étendre les zones constructibles mais qu'il faudra construire à la verticale, en créant des immeubles.

La Communauté de Communes Bugey Sud interrogera les communes pour savoir si elle traite la seule révision du SCOT ou si elle traite également le PLUI qui peut définir des secteurs d'architecture différente en fonction de la situation géographique de la commune, sans créer un secteur différent par chaque commune.

Mme le Maire commence à parler de ce sujet qui sera à l'ordre du jour pour voter sur demande de la Communauté de Communes Bugey Sud dans quelques temps.

Vu les frais engagés et le temps passé par les communes pour réviser un PLU, les contraintes liées aux risques d'inondation et de chutes de roches qui limitent la progression de l'urbanisme, Mme le Maire est plutôt favorable au PLUI gérée par la CCBS en même temps que la révision du SCOT et permettant une économie d'échelle.

Mme Huguette GIRERD demande s'il y a obligation pour toutes les communes à passer en PLUi.

Mme le Maire répond par la négative.

Ce sujet sera rediscuté.

➤ **Pacte Fiscal et Financier de Solidarité (PFFS)**

Le PFFS s'inscrit dans la continuité du projet de territoire et vise à définir la répartition des financements entre les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), comme la Communauté de Communes, qui consiste à partager les charges et les ressources.

Si l'EPCI comporte un contrat de ville, Belley est concernée en tant que « Petite Ville De Demain », il convient de discuter du pacte fiscal et financier de solidarité. A défaut, une dotation de solidarité de 50% de l'accroissement du panier fiscal, c'est-à-dire les impôts locaux, serait automatiquement reversée à Belley par les autres communes de l'EPCI.

Le PFFS ne concerne pas que les flux financiers comme les attributions de compensation (AC) ou le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) mais aussi la mutualisation des moyens tels que le service ADS ou la secrétaire itinérante.

Un diagnostic financier et fiscal de chaque commune, des bassins de service et de l'EPCI va être réalisé, puis une analyse financière du territoire. Il en suivra une définition des objectifs politiques et des leviers d'action possibles.

Plusieurs réunions auront lieu dans chaque bassin de service.

Le PFFS sera formalisé par un document commun à toutes les communes de la Communauté de Communes Bugey Sud, qui sera un engagement politique fort des élus.

Ce sujet sera revu ultérieurement.

➤ **Plaque de Sorémont**

Mme Corinne BOUCHISSE demande où en est la plaque de Sorémont.

Mme le Maire répond qu'un devis a été validé pour réaliser une réplique de la plaque mais en format plus petit que l'original de 160cm par 120cm qui sera installée sur poteaux devant le mur de l'ancienne école, sur le domaine public.

L'inauguration est prévue samedi 20 avril à 11h et sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

➤ **Bibliothèque**

Mme Laetitia BAILLOT explique que l'informatisation de la bibliothèque a pris du retard suite à la non réception des étiquettes. La bibliothèque Départementale n'ayant pas de disponibilité avant, cela est reporté en juillet.

De plus, il convient de revoir le règlement intérieur de la bibliothèque. Ce sujet sera travaillé pour le prochain conseil municipal.

➤ **Conférence frelon asiatique**

Mme Laetitia BAILLOT rappelle la conférence sur le frelon asiatique mardi 16 avril à 20h à la salle des fêtes.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 23h02.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 31 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. BELLEBAULT Cyrille ; M. MORNIEUX Christian ; M. DONIO Frédéric ; Mme BAILLOT Laetitia ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie.

Absents excusés : Mme GILARDINO Lamia (procuration donnée à Tiphanie CHATILLON) ; M. WITKOWSKI Yves (procuration donnée à Christian MORNIEUX) ; M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à Yvette VALLIN) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à Laetitia BOUVIER).

Absente : Mme DEMITRES Rolande ; Mme MARIETTAZ Anne.

Secrétaire de séance : Mme CHATILLON Tiphanie.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Corinne BOUCHISSE s'interroge sur les absences non excusées de Mme MARIETTAZ.

Mme CHATILLON Tiphanie se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

16) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2024

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024.

Vote : 13 Pour – à la majorité

17) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

| NOM ENTREPRISE | OBJET | MONTANT TTC |
|-----------------------|---|--------------------|
| 6° SENS | Marquage Toyota | 565,08 € |
| AAP | Ascenseur Mairie | 38 319,87 € |
| TRANSARC | Transport élèves pour cérémonie du 28 juin 2024 à la Croix du Pin | 160,00 € |
| RESTAUPRO | 2 frigos pour l'école | 2 505,60 € |
| T SHIRT EXPRESS | 10 tee shirts + 10 casquettes Notre Dame de Paris | 237,42 € |

Mme Corinne BOUCHISSE demande en quoi consiste le marquage du Toyota.

Mme le Maire répond qu'il s'agit des bandes réfléchissantes sur les côtés du véhicule ainsi que le logo de la commune.

18) DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION PROJET RECONSTRUCTION TERRAINS DE TENNIS

Affaire n°26/2024

Mme le Maire explique que les deux terrains de tennis en béton poreux ainsi que l'aire d'entraînement ont une quarantaine d'années et sont très usagés.

Il est proposé de reconstruire à neuf ces terrains de tennis sur la plateforme existante.

Un chemin PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sera également mis en place depuis la petite route jusqu'aux équipements sportifs.

Suite aux différents devis reçus, celui de TSP (Terrain Sport Pro) a été retenu pour l'élaboration de la demande de subvention. Il s'élève à un montant global de 110 250 € HT qui se décompose en 78 950 € HT pour le sol, 30 000 € HT pour la clôture et 1 300 € HT pour rénover l'aire d'entraînement.

Un devis de l'entreprise PONCET de 7 525 € a été reçu pour le chemin PMR.

Coût total estimatif du projet : 117 775 € H.T.

Il est proposé de demander des subventions à l'Etat (DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et au Département selon le plan de financement suivant :

| Financeurs | Libellé | Montant HT | Taux |
|------------------------------------|--|---------------------|----------------|
| DETR | Reconstruction tennis + chemin d'accès PMR | 47 110,00 € | 40,00% |
| Département | Reconstruction tennis + chemin d'accès PMR | 35 332,50 € | 30,00% |
| Total subventions publiques | | 82 442,50 € | 70,00% |
| Fonds propres | | 35 332,50 € | 30,00% |
| Total autofinancement | | 35 332,50 € | 30,00% |
| TOTAL GENERAL HT | | 117 775,00 € | 100,00% |

Mme Corinne BOUCHISSE demande qui a travaillé sur ce dossier.

Mme le Maire répond qu'elle-même a travaillé sur le sujet avec Rolande DEMITRES du comité sport.

Mme Laetitia BAILLOT indique que, faisant partie de ce comité, elle n'a pas été informée de ce dossier.

Mme le Maire explique qu'elle a déjà eu un devis de l'entreprise SER SEMINE et que Mme Rolande DEMITRES a trouvé cette deuxième entreprise pour avoir un autre devis.

Mme le Maire rappelle que ces devis ne sont pas définitifs et que ces estimatifs sont demandés pour préparer le dossier de demande de subvention.

Mme Corinne BOUCHISSE répond que c'est dommage que le comité ne soit pas intégré à l'élaboration de ce projet même si celui-ci n'est pas définitif.

Mme Huguette GIRERD demande si l'entreprise PONCET est spécialisée dans la création de chemins PMR.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une entreprise de terrassement et qu'il peut réaliser ce genre de chemin.

M. Frédéric DONIO demande si l'association de tennis a été contactée.

Mme le Maire répond par l'affirmative. Elle explique que l'entreprise spécialisée dans la réfection de terrains de tennis lui a conseillé de les fermer car ils présentent des risques de chute.

Mme Huguette GIRERD demande si ces lieux sont assez fréquentés pour envisager de les refaire.

Mme le Maire répond qu'elle a déjà eu plusieurs demandes en ce sens.

M. Frédéric DONIO explique que le paddle tennis est à la mode en ce moment.

Mme le Maire répond qu'elle en a été informée et qu'elle a envisagé d'en faire installer sur un des deux terrains. Toutefois ce genre de terrain est plus onéreux qu'un terrain classique et elle n'est pas sûre que le matériel soit respecté. En effet, ce mode de jeu utilise des parois vitrées et, vu que la table de ping-pong en béton a déjà été cassée, il est à craindre que, malgré la solidité des matériaux, ceux-ci soient vandalisés rapidement.

Mme le Maire explique donc que le projet consiste en la réfection des deux terrains de tennis et que l'on pourra envisager deux sols identiques en béton poreux ou différents, un en béton poreux et l'autre en gazon synthétique.

M. Frédéric DONIO demande quel est le mode d'entretien de ce genre de terrain.

Mme le Maire répond qu'il consiste en un nettoyage classique régulier.

M. Christian MORNIEUX demande qui s'occupera de l'entretien des terrains.

Mme le Maire propose que les employés communaux passent régulièrement et fassent l'entretien de base ; le sujet sera également vu avec l'association de tennis.

Après discussion, et vu que le site présente un risque de chutes, l'ensemble des conseillers présents est d'avis de fermer les terrains par un arrêté.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si le comité sport et jeunesse pourra revoir ce dossier afin de savoir si ce projet est viable.

Mme le Maire explique qu'il faut faire les demandes de subvention maintenant, mais le sujet sera approfondi et même si les subventions sont accordées, il n'y a pas d'obligation à le réaliser.

Mme le Maire demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur le dossier pour la demande de subvention concernant le projet de reconstruction des terrains de tennis.

Vote : 13 Pour – à la majorité mais que ce dossier sera revu après étude du comité sport et jeunesse

19) DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION PROJET ISOLATION BÂTIMENT ASSOCIATIF

Affaire n°27/2024

Mme le Maire rappelle que le bâtiment de l'ADAPEI à la Combe a été acheté pour y installer les associations. La vente a été signée le 27 mai 2024 chez un notaire à Ceyzériat. Etant donné qu'il s'agit d'une vente par préemption, le notaire doit quittance le prix. La vente définitive aura lieu le 25 juin avec remise des clés.

Le bâtiment est en partie en tôles métal et plexiglass, il doit être isolé.

Un devis estimatif a été demandé à l'entreprise PESENTI dont le montant s'élève à 168 300 € HT.

Il est proposé de demander des subventions à l'Etat (DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et à la Région selon le plan de financement suivant :

| Financeurs | Libellé | Montant HT | Taux |
|------------------------------------|-------------------------------|------------------|----------------|
| DSIL | Isolation bâtiment associatif | 67 320 € | 40,00% |
| Région | Isolation bâtiment associatif | 67 320 € | 40,00% |
| Total subventions publiques | | 134 640 € | 80,00% |
| Fonds propres | | 33 660 € | 20,00% |
| Total autofinancement | | 33 660 € | 20,00% |
| TOTAL GENERAL HT | | 168 300 € | 100,00% |

Mme Huguette GIRERD demande si d'autres devis seront demandés.

Mme le Maire répond par l'affirmative et réexplique que ces projets ne sont pas définitifs et qu'il faut un premier devis pour demander des subventions ; le sujet sera affiné ensuite.

M. Christian MORNIEUX demande s'il s'agit bien d'une isolation murs et plafonds.

Mme le Maire répond par l'affirmative pour une isolation avec placo + laine de verre sur les murs, et laine de bois au plafond.

Mme Corinne BOUCHISSE demande quels travaux sont prévus après l'isolation.

Mme le Maire répond que le bâtiment était aux normes sur tout avant le départ récent de l'ADAPEI donc il n'y aura en principe pas de remise aux normes à faire.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si, dès la remise des clés, les travaux pourront être revus en fonction des besoins de la commune sur ce bâtiment, de manière à estimer au plus juste le coût global de cet achat.

M. Christian MORNIEUX explique que l'isolation va impliquer des travaux d'électricité.

Mme Corinne BOUCHISSE suggère que le comité travaux se réunisse dès l'obtention des clés afin de faire le point sur tous les travaux à réaliser.

Mme Huguette GIRERD demande quand seront reçues les réponses à ces demandes de subventions.

Mme le Maire répond que l'Etat répond en juillet puis une deuxième session en septembre/octobre, le Département fin octobre-début novembre et la Région n'a pas l'air d'avoir de date déterminée.

L'ensemble des dossiers doivent être déposés sur le site internet pour fin juin au plus tard (15 juin pour le Département).

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le dossier pour la demande de subvention concernant le projet d'isolation du bâtiment associatif.

Vote : 13 Pour – à la majorité

20) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – ENQUÊTE FAMILLES

Affaire n°28/2024

Mme le Maire explique que le recensement des habitants de la commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Il permet le calcul de la population légale prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget de la commune ainsi que des résultats statistiques sur les habitants concernant entre autres l'âge, les diplômes, et sur les logements comme par exemple le nombre de pièces.

En même temps, la commune participera à l'Enquête Familles de l'INSEE. Cette enquête est réalisée tous les 10 ans depuis 1954. Elle est reconnue d'intérêt général par le CNIS, Conseil National de l'Information Statistique. Elle est réalisée auprès d'un échantillon de 2 000 communes environ tirées au sort. Elle a pour but de suivre les grandes évolutions de la société et de connaître les modes de vie des familles c'est-à-dire par exemple, à quel âge les jeunes partent-ils de chez leurs parents, combien notre région compte-t-elle de grands-parents.

L'INSEE nous demande de signer une convention déterminant les rôles et obligations de chacune des parties qui a été jointe aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation à la présente réunion.

Mme le Maire demande s'il y a des questions à ce sujet.

Mme Laetitia BAILLOT demande quelle personne fera cette enquête.

Mme le Maire répond que la commune devra trouver des agents enquêteurs.

M. Christian MORNIEUX demande si cette action est rémunérée.

Il lui est répondu que les agents enquêteurs sont effectivement rémunérés par la commune.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de valider la convention avec l'INSEE pour la réalisation de l'enquête famille.

Vote : 13 Pour – à la majorité

21) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOU DES ECOLES CHAMPAGNE EN VALROMEY

Affaire n°29/2024

Mme le Maire explique qu'un enfant de la commune est scolarisé à l'école de CHAMPAGNE EN VALROMEY, dans le dispositif ULIS, sur décision de la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Une classe découverte à la mer pour une durée de 5 jours et 4 nuits est organisée par l'établissement pour les élèves de CM.

Le budget est de 510 € par élève réparti en trois tiers : 1/3 famille, 1/3 Sou des Ecoles et 1/3 Mairie, soit un montant de 170 € pour chaque financeur.

L'école de CHAMPAGNE demande aux mairies de résidence des enfants de bien vouloir prendre en charge le tiers Mairie sous la forme d'une subvention exceptionnelle auprès du Sou des Ecoles de CHAMPAGNE.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles de Champagne pour permettre à l'enfant scolarisé à l'école de Champagne-en-Valromey, dans le dispositif ULIS, de participer à la classe découverte à la mer.

Vote : 13 Pour – à la majorité

22) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Révision PLU

Une réunion a eu lieu le 25 avril dernier avec les Personnes Publiques Associées sur la présentation de la traduction règlementaire du PADD du PLU.

Le représentant de l'Etat au niveau de la Direction Départementale des Territoires, a indiqué que la commune de VIRIEU LE GRAND n'est pas conforme au niveau de l'assainissement. De ce fait, plus aucun permis de construire ne peut être accordé sur la commune pour de nouvelles constructions.

Mme le Maire indique qu'un courrier de Mme La Préfète a été reçu en ce sens en septembre 2023. Une réponse a été faite en octobre 2023 expliquant que seulement 2 ou 3 permis de construire étaient accordés par an pour des constructions nouvelles.

Le représentant de l'Etat indique que les services étaient souples jusqu'à présent mais qu'ils vont désormais appliquer la règle.

Mme le Maire rappelle que la compétence eau et assainissement appartient à la Communauté de Communes Bugey Sud qui a identifié près de 110 000 000 € de travaux à réaliser dans ce domaine sur 15 ans. Classés selon différents niveaux de priorité, ceux-ci ne pourront pas tous se régler la première année, même ceux les plus urgents.

Les pétitionnaires demandant un permis de construire pour une nouvelle construction, devront attendre trois mois après l'obtention du permis avant de commencer les travaux, délai durant lequel Mme la Préfète peut faire un recours.

Mme le Maire explique que l'avis de Mme la Préfète n'est pas opposable, la Commune peut continuer d'accorder des permis de construire. Si Mme la Préfète fait un recours dans les trois mois, le Maire peut retirer le permis en expliquant au demandeur que la Commune juge valables les arguments soumis par l'Etat et retire donc le permis de construire.

Si la Mairie maintient son accord sur le dossier, la Préfète peut emmener la Commune au tribunal administratif qui jugera à qui donner raison.

Mme le Maire précise qu'un permis de construire a été accordé en novembre, sans recours de Mme la Préfète. Il est donc proposé de voir au coup par coup, et de prévenir les pétitionnaires que le dossier est susceptible d'être refusé dans les trois mois.

Mme Huguette GIRERD indique qu'il ne faut pas que le demandeur ait commencé à payer son crédit.

Mme le Maire répond que la signature de la vente définitive d'un terrain est soumise à l'obtention du permis de construire. Cependant, il ne faut pas que le demandeur soit dans l'urgence.

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il est possible qu'un permis de construire soit demandé avec un assainissement non collectif, ce qui pourrait être une solution.

Mme le Maire posera la question.

Mme le Maire indique que, pour suivre la procédure de la révision du PLU, une réunion publique est organisée le 19 juin 2024 à 18h00 à la salle des fêtes. Une communication sera réalisée auprès de la population.

Mme le Maire explique qu'il convient de préciser la position de la Commune dans le PLU par rapport à cette non-conformité au niveau de l'assainissement. Il est possible de ne rien mentionner et d'aller « au bras de fer » avec la Préfecture. Mme le Maire ne souhaite pas aller à l'encontre de l'Etat mais ne souhaite pas non plus empêcher toute nouvelle construction sur la commune.

Il est plutôt proposé d'inclure dans le PLU une clause qui s'applique à toute la commune indiquant qu'il pourrait y avoir un recours de la Préfecture tant que les travaux d'assainissement ne sont pas réalisés ou qu'un projet de travaux n'a pas été validé par l'Etat.

Mme le Maire souligne que la Communauté de Communes va procéder aux travaux selon les priorités définies et Virieu le Grand se situe dans les prioritaires.

➤ **Antenne Maison France Services**

Au 1^{er} juin 2024, deux nouvelles antennes des Maisons France Services ouvrent à CULOZ et VIRIEU LE GRAND. Pour notre commune, les horaires de permanences sur rendez-vous sont les lundis après-midi de 14h à 17h.

Pour le démarrage, les permanences de juin et juillet se feront même si aucun rendez-vous n'est prévu.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si les horaires de permanence de la mairie vont être changés.

Mme le Maire répond que cela a été envisagé mais vu le démarrage rapide du service, cette possibilité sera revue éventuellement après les vacances d'été.

Mme Corine BOUCHISSE demande s'il n'y avait pas un autre jour et horaire qui aurait pu mieux convenir à la commune.

Mme le Maire explique que le service n'avait pas d'autre créneau.

Mme Corinne BOUCHISSE demande quelles sont les autres antennes du service.

Mme le Maire répond qu'il y avait déjà Champagne en Valromey en plus du siège à Belley.

M. Cyrille BELLEBAULT continue l'énumération des sites avec Groslée St Benoit, Brégnier Cordon, et Mme le Maire rajoute donc Culoz comme nouveau service.

Mme le Maire explique que le service va démarrer ainsi et que l'on verra à l'usage s'il y a lieu de déplacer l'accueil du lundi matin au lundi après-midi.

➤ **Marchés nocturnes au lac**

Mme le Maire explique que par mail du 17 mai 2024, Mme Corinne BOUCHISSE, conseillère de la Commune, a adressé en mairie une demande de « vente au déballage » au lac au nom de l'association L'art de

l'être belleysan dont elle est la présidente, en joignant une autorisation de la Communauté de Communes Bugey Sud pour l'organisation de marchés artisanaux les vendredis 28 juin, 12 juillet et 09 août 2024.

Mme Corinne BOUCHISSE prend la parole en expliquant qu'elle a fait une erreur de ne pas venir en parler en mairie avant. Toutefois, elle est persuadée que chaque partie serait restée sur ses positions en bloquant ces manifestations.

Mme le Maire répond qu'effectivement, il aurait été plus correct qu'une rencontre ait lieu afin d'exposer ce projet. D'autant plus que la Commune organise chaque année des marchés nocturnes.

Mme Corinne BOUCHISSE demande quelle personne organise les marchés cette année et quelles sont les dates car aucune information en ce sens n'a été faite pour l'instant.

Mme le Maire répond que vu l'organisation d'un marché au lac, le projet de marché nocturne sur la place a été arrêté.

Mme Corinne BOUCHISSE s'interroge sur cette annulation car l'organisation d'un marché pour juillet ne se commence pas en mai. Suite à ces informations, elle comprend mieux pourquoi les derniers marchés organisés par la Commune ont échoué, les exposants ont un planning défini bien à l'avance.

Mme Tiphonie CHATILLON répond que le marché de Noël de décembre dernier a très bien fonctionné.

Mme Corinne BOUCHISSE précise qu'elle ne coupe pas l'herbe sous le pied de la Commune puisque les marchés qu'elle organise sont les vendredis soir alors que ceux de la Mairie sont les lundis. Il en est de même pour le marché hebdomadaire du vendredi après-midi puisqu'il n'y a qu'un exposant chaque semaine et qu'il a été prévenu.

Elle souligne également le fait d'avoir changé le jour du marché du dimanche au vendredi pour avoir plus d'exposants alors que ce n'est pas le cas. Elle rappelle la situation compliquée rencontrée avec M. Yves WITKOWSKI qui organise les marchés et qui est hélas absent ce jour. Elle n'est pas la seule personne concernée puisqu'il a été constaté que M. Yves WITKOWSKI n'écoute personne et qu'il ne sait pas travailler en équipe.

Mme Corinne BOUCHISSE précise qu'effectivement, elle ne veut pas lui donner son carnet d'adresses pour ne pas avoir de répercussion sur la manière de travailler de M. Yves WITKOWSKI.

Mme le Maire répond qu'elle a demandé à M. Yves WITKOWSKI et Mme Corinne BOUCHISSE de travailler ensemble et que les marchés auraient pu être organisés sur la place afin de ramener du monde au cœur du village et ainsi faire travailler les commerçants du centre-ville (bar, crêperie). Elle précise que par cette démarche, Mme Corinne BOUCHISSE travaille pour elle-même ou pour la Communauté de Communes mais pas pour la Commune.

Mme Corinne BOUCHISSE répond par la négative et explique que les marchés nocturnes ont fonctionné la première année mais l'année suivante, M. Yves WITKOWSKI a voulu intégrer l'équipe et cela n'est pas donné de bons résultats.

Mme le Maire indique que les marchés ont fonctionné les deux fois où ils ont été organisés.

M. Cyrille BELLEBAULT répond que la deuxième fois a moins bien marché que la première fois. Il souligne un problème de coordination. Il propose de créer une équipe compétente. Il explique que pour la diffusion de l'opéra, l'organisation est faite par un groupe de personnes qui travaillent ensemble, avec une ou deux personnes compétentes en tête, regroupant ceux de la liste majoritaire et de l'opposition et que cela ne pose aucun problème.

M. Cyrille BELLEBAULT explique que la première année, les marchés se sont organisés d'une certaine manière alors que la deuxième année chacun a voulu tirer la couverture de son côté. Il insiste encore sur le fait que peu importe la manifestation, peu importe que les personnes organisatrices soient de la majorité ou de la minorité, le plus important est de travailler ensemble pour le bien du village.

Mme Corinne BOUCHISSE réplique que certains membres du conseil ne savent pas travailler en équipe, et que même les personnes dites de l'opposition, comme Mme Tiphonie CHATILLON et M. Cyrille BELLEBAULT font beaucoup pour la commune.

Mme le Maire répond que justement M. Cyrille BELLEBAULT et Mme Tiphonie CHATILLON viennent la voir pour parler de leur projet, alors que Mme Corinne BOUCHISSE a mis la mairie devant le fait accompli.

Mme Corinne BOUCHISSE répond qu'elle a essayé de faire comprendre la situation avec M. Yves WITKOWSKI qui veut prendre seul les décisions et qui n'écoute pas le comité.

Mme le Maire explique que M. Yves WITKOWSKI n'a pas le temps de chercher des exposants.

Mme Corinne BOUCHISSE répond qu'elle peut le faire mais qu'elle ne veut pas travailler avec M. Yves WITKOWSKI, dont elle déplore encore une fois l'absence.

Mme Tiphany CHATILLON explique qu'il n'est pas le seul à s'occuper des marchés.

Mme Corinne BOUCHISSE répond par l'affirmative mais que quand M. Yves WITKOWSKI est présent, il sème la zizanie dans l'organisation.

Mme Corinne BOUCHISSE précise que si chacun s'occupe de sa partie sans qu'une tierce personne, qui n'a pas nécessairement les compétences, vienne à redire sur ce qu'elle fait, tout se passe bien, or ce n'est pas le cas avec M. Yves WITKOWSKI.

Elle propose de reprendre l'organisation des marchés à condition que M. Yves WITKOWSKI n'en fasse pas partie.

Mme le Maire répond qu'elle est persuadée que si Mme Corinne BOUCHISSE explique à M. Yves WITKOWSKI qu'elle a trouvé des exposants, celui-ci sera ravi et s'occupera seulement de la partie technique avec l'électricité et le placement des exposants.

Mme Corinne BOUCHISSE répond que ce n'est pas le cas puisque la situation s'est déjà produite.

M. Cyrille BELLEBAULT prend la parole en expliquant qu'il y a peut-être un lapsus sur la fonction de régisseur de marchés et d'organisateur. Le régisseur n'est pas forcément l'organisateur.

Mme Corinne BOUCHISSE valide cette réflexion.

M. Cyrille BELLEBAULT explique que M. Yves WITKOWSKI a des compétences qu'il a pu constater lors de l'organisation de certaines manifestations mais que le marché du vendredi ne fonctionne pas.

Mme Corinne BOUCHISSE indique que Mme Laetitia BAILLOT lui a proposé de travailler avec elle sur les marchés et que cette idée la ravit mais il faut que M. Yves WITKOWSKI reste à sa place de régisseur.

Mme Laetitia BAILLOT prend la parole en expliquant que si une équipe se monte, il faut que le rôle de chacun soit bien défini car elle aussi a eu des soucis dans l'organisation des marchés nocturnes la deuxième année.

Mme le Maire est d'accord pour reparler de ce sujet. Elle explique que Mme Laetitia BAILLOT s'était proposée pour monter un petit groupe pour s'occuper des marchés.

Mme Laetitia BAILLOT répond par l'affirmative et que Mme Lamia GILARDINO devait créer un petit document à destination des commerçants mais qu'elle n'a pas encore eu le temps de s'en occuper.

Mme Corinne BOUCHISSE explique que ce n'est pas du chantage mais elle est d'accord pour reprendre l'organisation des marchés nocturnes, voire des marchés hebdomadaires, à condition qu'il y ait deux ou trois personnes pour l'aider mais pas M. Yves WITKOWSKI. Elle demande à M. Cyrille BELLEBAULT s'il est d'accord pour en faire partie.

M. Cyrille BELLEBAULT répond par la négative, il veut bien aider mais ne gèrera pas l'organisation car il a déjà la gestion des diffusions pour cet été.

➤ **Bilan travaux Ecole – restructuration du groupe scolaire**

Le chantier de l'école est terminé. Le coût global de l'opération s'élève à 1 262 313 € dont 1 092 035 € de travaux et 170 278 € d'études, architecte, diagnostics.

La mairie avait obtenu 298 650 € de subventions de l'Etat et 150 000 € du Département, soit un reste à charge pour la commune de 813 663 €.

Le FCTVA déjà perçu et restant à percevoir s'élève à 192 378 € (la mairie paie 20% de TVA sur les travaux et récupère 16% deux ans après), soit un reste à charge final de 621 285 €.

Un emprunt de 500 k€ sur 20 ans a été contracté en 2019 pour un coût de 90 158 €.

L'annuité s'élève à 29 508 €, donc jusqu'en 2039.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si les malfaçons constatées ont été réglées.

Mme le Maire répond par l'affirmative.

➤ **Eau et Assainissement**

Deux communes n'ont pas versé tout ou partie de leurs excédents à la Communauté de Communes Bugey Sud lors du transfert de compétence. Champagne en Valromey a effectué une retenue partielle d'environ 100 000 € et Artemare a conservé la totalité de ses excédents, soit plus de 500 000 €. Ces sommes vont être récupérées

sur le prix de l'eau payé par les habitants, en plus de l'augmentation des tarifs prévus sur les 8 ans de convergence.

Trois ateliers sont mis en place pour discuter d'éventuels tarifs spéciaux pour certaines catégories de population : les agriculteurs, les industriels et un dispositif social pour les personnes défavorisées.

Il est rappelé que ce budget annexe doit s'autofinancer, ce qui signifie que si on accorde une remise à une catégorie, c'est une autre qui devra compenser.

Mme le Maire explique qu'elle fait partie du groupe de travail social et qu'ils essaient de faire au plus simple avec la possibilité de se baser sur le quotient familial ou sur l'avis d'imposition.

M. Frédéric DONIO suggère que l'augmentation des tarifs impliquera encore plus d'impayés.

Mme le Maire répond que ceci est à craindre effectivement.

Pour éviter les impayés, la régie des eaux va mettre en place la mensualisation du paiement de la facture d'eau le plus rapidement possible.

La régie des eaux a pris en compte une légère diminution de la consommation d'eau dans les années à venir.

➤ Révision PPRN

La commune de VIRIEU LE GRAND est couverte par un PPRN, Plan de Prévention des Risques Naturels qui a été signé en 2014.

Suite aux chutes de rochers de novembre 2017, la Direction Départementale des Territoires a revu le sujet et une nouvelle cartographie des risques a été adressée en décembre 2022 par la Préfète pour application immédiate sur les dossiers d'urbanisme.

Toutefois, il y a lieu de réviser le PPRN selon les modalités suivantes :

- définition des enjeux, du zonage et du règlement en concertation avec les élus communaux compétents sous la forme de réunions de travail et si nécessaire de visites de terrain ;
- consultation du centre instructeur des autorisations d'urbanisme sur le projet de règlement ;
- association de la communauté de communes Bugey-Sud, compétente en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI), à la concertation ;
- mise à disposition du public d'un dossier de concertation en mairie, pendant les horaires d'ouverture, comprenant a minima la carte des aléas et un registre sur lequel le public peut consigner ses observations ; ce registre est ouvert par le maire de la commune et est clos par lui au plus tôt au début de la consultation des organismes associés ce dossier de concertation pourra être mis en ligne sur le site internet de la commune ;
- le public peut également formuler ses observations, avant l'enquête publique, par courrier ou courriel adressé au service instructeur du plan de prévention des risques identifié à l'article 5 du présent arrêté ;
- tenue d'une réunion publique de présentation du projet de plan de prévention des risques avant enquête publique.

Comme pour la révision du PLU, la révision du PPRN fera l'objet de quelques réunions en journée avec un petit groupe d'élus à définir.

La première réunion aura lieu en juin ; les dates proposées sont les 19, 21 ou 26 juin 2024 matin ou après-midi. Avec les vacances d'été, la deuxième réunion aura lieu en septembre.

Suite au mail envoyé aux conseillers municipaux, Mme le Maire demande donc si des personnes souhaitent participer à ces réunions. Elle indique que M. Cyrille BELLEBAULT a envisagé d'en faire partie.

M. Cyrille BELLEBAULT répond que ce dossier pourrait être intéressant à condition que ce ne soit pas juste pour faire acte de présence lors des réunions.

Mme le Maire répond que les éventuelles remarques seront sans doute encore moins écoutées que dans le cadre du PLU. La cartographie des risques a été réalisée et il sera probablement difficile de changer quoi que ce soit, malgré les constats des habitants de la commune. Elle pense qu'il s'agira plutôt d'explication de leur part afin de faire comprendre les délimitations.

Mme le Maire sollicite tout de même des personnes pour participer à ces réunions et comme celles-ci auront lieu en journée, elle se tourne vers les personnes disponibles en journée.

Mme Huguette GIRERD répond qu'il n'y a pas d'intérêt si leur avis n'est pas pris en compte.

Mme le Maire répond que les remarques seront écoutées puisqu'une réunion publique doit avoir lieu et qu'il y aura peut-être quelques petites modifications à la marge.

Mme Huguette GIRERD explique que pour éviter les crues, il serait judicieux que la Communauté de Communes Bugey Sud fasse l'entretien de la rivière.

Mme le Maire répond que des travaux sont prévus dans le cadre du dispositif GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) mais le conseil municipal ayant refusé l'assèchement de l'Arène au stade, le service GEMAPI réfléchit...

Mme Huguette GIRERD réplique que ce service est compris dans leur compétence et qu'ils ont l'obligation de faire le nécessaire. Elle explique que le fait de faire les travaux au fur et à mesure coûte moins que de faire tout d'un seul coup.

➤ **Réhabilitation de la piscine de Belley**

La piscine de BELLEY a connu plusieurs problèmes et périodes de fermeture.

Pour la réhabilitation de la piscine, le permis de démolir est validé et le permis de construire est en cours d'instruction. L'objectif est de démarrer les travaux à l'automne 2024 pour une livraison en juin 2026.

Le budget prévisionnel est de 10 640 000€ TTC pour les travaux et 13 210 000€ au total avec études, diagnostics. La Communauté de Communes Bugey Sud a déjà sollicité des subventions pour la somme de 2 100 000€.

Il est prévu une démolition partielle et la construction à neuf de locaux administratifs, accueil, vestiaires, locaux techniques, extension d'une halle bassin pour la création d'un splashpad, avec bien entendu une approche environnementale avec l'installation de leds, panneaux photovoltaïques et une Gestion Technique Centralisée, plaçant la future piscine dans la catégorie des piscines très performantes.

La Communauté de Communes Bugey Sud envisage de louer un bassin provisoire d'avril à septembre 2025 pour assurer le « savoir nager » auprès des écoles.

Il est prévu près de deux ans de fermeture et de réaffecter le personnel durant cette période. Celui-ci compte 3 maîtres-nageurs sauveteurs, qui pourront être employés pour des activités scolaires ou périscolaires en proposant des activités sportives aux élèves des écoles du secteur, et 2 agents administratifs. La Communauté de Communes Bugey Sud propose une mise à disposition gratuite de ces personnes aux écoles et aux communes à partir de septembre 2024. Il suffira d'en faire la demande.

➤ **Siège de la Communauté de Communes Bugey Sud**

Le nouveau siège de la Communauté de Communes Bugey Sud est prévu à l'emplacement de l'ancien EPHAD près de l'ancien hôpital.

La consultation sera lancée début juin 2024 avec pour objectif un démarrage des travaux en septembre 2024 et une livraison du bâtiment en janvier 2026.

Le budget prévisionnel est de 6 480 000€ TTC pour les travaux et 7 620 000€ au total avec les études. Les subventions actées s'élèvent à 1 459 000€.

Le dossier est également traité avec une démarche environnementale notamment par la géothermie, des panneaux photovoltaïques, une cuve de récupération des eaux de pluie, une désimperméabilisation partielle des parkings.

➤ **Nettoyage des parties communes à La Résidence**

Mme Corinne BOUCHISSE souligne l'état des escaliers à la Résidence ainsi que des toiles d'araignées partout.

Mme le Maire répond que le nettoyage des parties communes sera fait dès que possible.

Mme Corinne BOUCHISSE demande à quelle périodicité est fait le nettoyage.

Mme le Maire répond qu'il était réalisé en même temps que la mairie c'est-à-dire une fois par semaine mais qu'il a été constaté que ce n'était pas nécessaire de passer aussi souvent.

Mme Corinne BOUCHISSE répond qu'il y a une marge entre une fois par semaine et une fois de temps en temps.

Mme le Maire acquiesce et indique qu'elle verra pour faire passer quelqu'un.

➤ **Bibliothèque municipale**

Mme Laetitia BAILLOT souhaite connaître le positionnement de la Commune sur la création d'un club tricot demandé par Mme Simone GARNIER dans les locaux de la bibliothèque.

Mme le Maire précise que Mme Simone GARNIER ne souhaite pas faire cet atelier au Club des Viriolans mais dans les locaux de la bibliothèque.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si elle a bien compris. Mme Simone GARNIER ne veut plus être bénévole de la bibliothèque mais veut y installer un club de tricot.

M. Cyrille BELLEBAULT prend la parole en tant que référent des élus pour la bibliothèque. Il explique que Mme Simone GARNIER passe par diverses voies pour obtenir ce qu'elle veut au lieu de passer par lui qui est le référent. Il indique que si son rôle ne sert à rien, il arrête de s'occuper de la bibliothèque, et il faudra trouver un autre élu référent.

M. Cyrille BELLEBAULT explique que son but est de relancer la bibliothèque en accord avec les bénévoles. Cette activité pourrait être envisagée mais seulement une fois que la bibliothèque fonctionnera bien. Il suggère également que si la Bibliothèque Départementale ne voit pas d'inconvénient à cette activité, Mme Simone GARNIER peut aller faire son tricot dans leurs locaux à Belley.

Mme le Maire demande à M. Cyrille BELLEBAULT si Mme Simone GARNIER a réitéré sa demande de club de tricot.

M. Cyrille BELLEBAULT répond par l'affirmative en indiquant que pour arriver à ses fins, puisque lui est contre, cette fois, elle est passée par Mme Franceline FOURNIER, référente bibliothèque auprès des bénévoles.

M. Cyrille BELLEBAULT précise que la création d'un club, que ce soit de tricot ou une autre activité, va poser un problème puisqu'il faudra la présence d'au moins un membre de la bibliothèque durant l'atelier. De plus, cela créera un précédent et n'importe qui pourra faire la demande d'utiliser les locaux de la bibliothèque pour y faire son activité d'autant plus si celle-ci est culturelle, comme des répétitions pour un groupe de musique.

Mme Laetitia BAILLOT explique qu'elle est d'accord avec M. Cyrille BELLEBAULT et que l'obligation de la présence d'un bénévole engendre des complications.

Mme le Maire demande à Mme Laetitia BAILLOT en quoi consiste le projet de grainothèque.

Mme Laetitia BAILLOT explique qu'il s'agit seulement d'une boîte posée sur une table afin que des personnes déposent ou prennent des graines. Il n'y a pas besoin d'ouvrir les locaux en dehors des heures de disponibilité des bénévoles.

Mme Laetitia BAILLOT renchérit en expliquant que les bénévoles de la bibliothèque ont besoin d'une réponse claire afin de pouvoir avancer dans les différents projets comme l'informatisation de la bibliothèque qui va impliquer un gros travail.

Suite aux arguments avancés par différentes personnes, Mme le Maire répond que le club de tricot ne se fera pas dans les locaux de la bibliothèque.

Mme Corinne BOUCHISSE demande qui informera Mme Simone GARNIER du refus de sa demande.

M. Cyrille BELLEBAULT répond qu'il est d'accord pour le faire.

Mme le Maire répond également par l'affirmative.

M. Cyrille BELLEBAULT propose donc qu'ils se chargent ensemble de prévenir Mme Simone GARNIER.

➤ **Stop Rue des Pelds**

Mme Huguette GIRERD a été interpellée pour mettre un panneau STOP au lieu du céder le passage Rue des Pelds, et un STOP Rue de la Tannerie.

➤ **Fleurissement**

Mme Tiphanie CHATILLON indique que Honoré d'Urfé sera bientôt fleuri et que l'entretien des pots de fleurs a été fait par les employés communaux.

➤ **Frelons asiatiques**

Mme Laetitia BAILLOT demande s'il est possible d'avoir un bilan du comptage des frelons pris dans les pièges.

Mme le Maire explique qu'il y a eu peu de frelons piégés pour l'instant sans doute en raison du temps froid. Mme Laetitia BAILLOT demande la possibilité d'avoir les informations chaque semaine pour faire la liaison avec les apiculteurs bugistes.

Mme le Maire verra avec les employés communaux.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21h55.

VIE LOCALE

▪ Bibliothèque

En complément de son partenariat à la vidéo projection de NOTRE DAME de PARIS au stade, la BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE met à votre disposition un fonds de livres sur l'œuvre de Victor Hugo que vous pouvez emprunter - inscription gratuite- durant tout l'été et lire sur la plage du lac de Virieu le Grand.

Grace à l'informatisation, les bibliothécaires bénévoles vous permettront de réserver et emprunter des livres sur l'ensemble du fonds de livres de la bibliothèque départementale de l'Ain (antenne de Belley). Venez découvrir cette nouvelle fonctionnalité gratuite qui améliore le service rendu à vous lecteurs.

Depuis plusieurs mois, l'équipe de bénévoles (Franceline, Laetitia, Christiane, Natacha, Marie- Jo, Nadine, Alain) évolue et vous invite à participer au développement des activités de la bibliothèque, n'hésitez pas à rejoindre ce groupe. Ainsi, une conférence animée par Philippe Treillé (président de l'association des Apiculteurs bugistes) a été organisée à la salle des fêtes le 16 avril 2024 sur la prolifération du frelon asiatique en Bugey Sud devant une trentaine de personnes.

Pour information, la bibliothèque est ouverte le mardi 16h/18h et le jeudi 17h/19h et sera fermée pour congé d'été du jeudi 1^{er} août jusqu'au jeudi 29 août inclus. Réouverture le mardi 3 septembre.

N'hésitez pas à nous contacter : 04.79.42.17.21 - bibliovlg@gmail.com

▪ Terrain multisport

Le public n'était pas très nombreux en ce 27 avril où nous avons inauguré les nouveaux équipements au stade en présence des entreprises qui ont réalisé les travaux : terrain multisports, piste de pumptrack et table de ping pong béton. Les utilisateurs eux sont au rendez-vous et ces dispositifs rencontrent un franc succès.



COMEDIE MUSICALE SOUS LES ETOILES
en vidéo projection

NOTRE DAME DE PARIS

d'après Victor Hugo
version 1998 L.Plamondon et R.Cocciante

Samedi 31 aout 21h
au stade de VIRIEU le GRAND

entrée et parking gratuits
venir avec sa chaise, son plaid, ...

ipns - ne pas jeter sur la voie publique



■ Notre-Dame à Virieu

La commune de Virieu le Grand, en partenariat avec la bibliothèque, le foyer des Patios, l'Harmonie l'Arène, les Marionnettes de la Tour, la CCBS et le département de l'AIN, vous propose une soirée sous les étoiles située au stade de Virieu-le-Grand.

Nous vous proposons la diffusion par vidéo projection de la comédie musicale "Notre Dame de Paris" de Luc Plamondon et de Richard Cocciante (durée 2h).

Buvette sur place. Animation musicale à partir de 20h.

L'entrée est gratuite sans réservation, un parking est à votre disposition également. Pensez à venir avec une chaise ou un plaid.

Rendez-vous le **samedi 31 aout 2024**, début de la projection à 21h.

Dernière minute : Il semble qu'une surprise se prépare pour le week-end des 21-22 septembre ! Save the date...



▪ Inauguration de la plaque de Sorémont



Vous le savez, une plaque commémorative est installée sur la façade de l'ancienne école de Sorémont ; elle rend hommage aux prisonniers raflés dans le Valromey début février 1944 et enfermés dans cette école avant leur déportation vers l'Allemagne, mais aussi à la population de VIRIEU LE GRAND qui a tenté de soulager les souffrances des prisonniers en leur offrant de la nourriture et des vêtements.

Mais avec la vente de l'ancienne école, ce site est devenu privé et la plaque n'est plus en libre accès.

A l'occasion des 80 ans de ces événements tragiques, la municipalité a fait réaliser une réplique de ladite plaque qui a été apposée sur le domaine public, donc accessible, au droit des lieux concernés. Une inauguration a eu lieu le 20 avril 2024 avec le Président des Anciens Combattants.

▪ Ensemble Chorus : un début d'année bien orchestré !

L'ensemble Chorus a participé à deux concerts durant ce deuxième trimestre 2024. Le 4 mai, c'est à l'invitation de la chorale savoyarde de Chanaz, "Les Voix du Lac", que la chorale de Virieu-le-Grand s'est produite en l'église de Ruffieux lors d'un concert commun. Puis le 25 mai, l'Ensemble Chorus a été convié à un rassemblement de chorales par le chœur de St Chef en Isère. L'occasion, pour les choristes et leur cheffe Marie Thérèse COUERBE, de régaler le public de chants à 2 et 4 voix issus pour la plupart de la variété française.

"Ensemble Chorus" a également organisé des festivités sur la commune de Virieu-le-Grand :

Le samedi 6 avril, 145 personnes ont convergé vers la salle des fêtes pour participer à une grande soirée "Années 80". Avec DJ Richard aux platines, tous ont dansé jusqu'au bout de la nuit sur les grands tubes de la décennie 80. Ceux qui avaient revêtu leurs plus belles tenues "vintage" se sont vus récompensés par différents lots. Pour soutenir cette belle énergie, les choristes n'ont pas ménagé leurs efforts pour servir à tous boissons et petite restauration.

L'Ensemble Chorus a récidivé le dimanche 2 juin en proposant sa désormais traditionnelle "Cuisse de bœuf à la broche". La météo n'étant pas de la partie, c'est à la salle des fêtes et non au Clos Montfalcon que 187 repas (terrines, salade, gratin dauphinois, cuisse de bœuf, fromage et galette) préparés par M. BRAZIER ont été servis (dont 12 à emporter) et tous se sont régalés.



Deux chansons interprétées de façon impromptue par Ensemble Chorus ont conclu cette sympathique manifestation.

▪ Harmonie L'ARÈNE :

Concert du 25 mai 2024



Samedi 25 mai en soirée, c'est un très bel orchestre qui fut présenté au public Viriolan amateur de musique : L'AINstrumental.

Cet orchestre départemental de qualité réunit une cinquantaine de musiciens autour de son directeur musical Daniel Balaguer et parcourt l'Ain et les départements limitrophes pour faire découvrir la musique d'harmonie.

Ce sont les liens très forts tissés depuis longtemps entre les deux chefs d'orchestre qui ont permis et favorisés la venue de tous ces musiciens à Virieu le Grand.

L'Arène avait assuré la première partie de ce concert pour laisser place en deuxième partie à l'AINstrumental.

Un très beau concert autour de thèmes musicaux peu diffusés sur les médias généraux ... qui a dit que la culture n'existait pas dans nos petites communes rurales ? Il suffit juste parfois d'être un peu curieux !

Examens musicaux

En cette fin d'année scolaire c'est la période des examens.

Si certains examens sont organisés en internes (les inter cycles), l'école de musique Viriolane met un point d'honneur à ce que ses élèves suivent un cursus validé sur le plan national.

Les examens de fin de premier cycle (pour les élèves ayant un minimum de pratique de 3 /4 ans), sont organisés par la Fédération Musicale de l'Ain (sous l'égide de la Confédération Musicale de France), et regroupe l'ensemble des élèves du département sur un site.

3 élèves en instruments viennent de réussir brillamment ce passage

- Lucie G. en Saxophone centre examen de Meximieux : mention Bien,
- Augustin B. en Flûte centre examen de Meximieux : mention Bien,
- Lancelot V-M en Trombone centre examen de Trévoux : mention Bien,

Et côté « théorie » nous ne sommes pas en reste avec 3 élèves qui ont réussi leur fin de 1^{er} cycle en FM (Formation Musicale ... anciennement Solfège).

Chloé M, Lou M et Clara P. au centre d'examen de Meximieux, qui sont toutes admises en cycle 2.

Bravo à ces six élèves qui portent haut les couleurs de notre village et de notre école de musique.



▪ Virieu Animations



FETE DE LA MUSIQUE du 29 juin 2024

En 2018, Virieu Animations lançait la fête de la musique dans le parc du clos Montfalcon. Mais cette année, pour cause de météo capricieuse, la fête de la musique avait lieu à la salle des fêtes.

En tant qu'animateur, un ancien viriolan et ex-président de VA, Dominique DE GREGORIO, surnommé Nounours ou encore Vieux Grincheux, l'homme qui a essayé quelques bonshommes en bois dans le village... Merci Dominique.

Très belle soirée qui s'est terminée en scène ouverte où des gens non prévus sont venus spontanément donner un aperçu de leur talent.

Que serait la fête de la musique sans tous ses artistes !

Un grand bravo à Joël NEMOZ, ENSEMBLE CHORUS, Jean-Jacques, Guy FAVRE, Pauline DION, Guillaume BOUGARON, KIKI et à Jérôme RATEL.

L'équipe de Virieu Animations remercie pour leurs dons à l'occasion de la tombola :

SARL SCIANDRA, LE SALOIR DE VIRIEU, KARINE COIFFURE, LA PHARMACIE, LE CASINO, LA BOUCHERIE LEGER, LE PAPYRUS, TOUT SCHUSS, LE CAFE DE LA PLACE, LE SERAN, LES CAUDALIES, PIZZERIA CARPE DIEM, SALON NUANCE, LE TELEGRAPHE et les ETABLISSEMENTS DAILLON

Toute l'équipe de Virieu Animations tient à vous remercier pour votre présence malgré la pluie ainsi que Mme Le Maire pour son soutien et tous les bénévoles.

A l'année prochaine !

BROCANTE du 19 mai 2024

Cette année, le soleil était de la partie avec de nombreux exposants.

Pour le plus grand bonheur des enfants, merci à Dani et Seb de la Cab 'Anerie venus avec leurs ânes



et à Valentin DESMEDT pour le château gonflable.

On vous donne RDV le 08 septembre pour une 2^e édition !

INFOS MAIRIE

▪ Maison France Services



Pour permettre à tous les habitants de Bugey-Sud d'accéder aux différents services publics, la communauté de communes Bugey-Sud a mis en place une Maison France Services dans 3 communes du territoire (Champagne-en-Valromey, Groslée-Saint-Benoit et Belley) en février 2022.

Face au succès du dispositif, pour répondre aux besoins grandissants des habitants et pour couvrir tous les bassins de services du territoire, la Maison France Services ouvre deux nouvelles antennes à Culoz-Béon (Mairie) et à Virieu-le-Grand (Mairie) le 1^{er} juin 2024.

Situées à moins de 30 minutes de chaque habitant de la communauté de communes Bugey-Sud, les Maisons France Services permettent d'accueillir les usagers et de leur apporter des réponses concrètes, adaptées à chaque situation individuelle.

Les usagers peuvent ainsi être accompagnés dans les démarches administratives suivantes : déclaration des revenus, demande d'aides (allocation logement, RSA), recherche d'un emploi, remboursement de soins, préparation de la retraite, réponse à un litige ou à un conflit, ...

Ils sont accompagnés et orientés via des informations, la mise à disposition d'outils informatiques, ou l'aide à l'utilisation des services numériques du quotidien (adresse e-mail, impression, scan ...).

Onze opérateurs nationaux sont partenaires de la structure : La Caisse d'Allocations Familiales ; Les Finances Publiques ; L'Assurance maladie ; L'Assurance retraite ; L'Agence Nationale des Titres Sécurisés ; Le Point justice ; Pôle Emploi / France Travail ; La Poste ; La Mutuelle Sociale Agricole ; L'ANAH (Agence Nationale de l'habitat/ accompagnement uniquement sur le dispositif France RENOV) ; Le ministère de la transition énergétique (accompagnement uniquement autour du dispositif du chèque énergie).

L'objectif est d'assurer, à travers un guichet unique, un lien humain essentiel et complémentaire au développement des services en ligne.

A partir du 1^{er} juin 2024, plusieurs changements sont à prévoir :

Les permanences dans les antennes (Virieu-le-Grand, Culoz-Béon, Champagne-en-Valromey, Groslée-Saint-Benoit) **se feront uniquement sur rendez-vous** : prise de rendez-vous au 04 57 29 81 50 ou mfs@ccbugesud.com

Evolution des horaires de l'antenne de Belley 170 Avenue Paul Chastel (+ 6h d'ouverture) comme suit :

- Lundi : 10h – 13h / 14h – 17h
- Mardi : 14h – 18h
- Mercredi : pas de changement > 9h – 12h / 14h-17h
- Jeudi : 14h – 18h
- Vendredi : 10h – 14h

Avec ou sans rendez-vous en se rendant sur place aux horaires d'ouverture à Belley uniquement.

Ouverture à Culoz-Béon (mairie) sur rendez-vous : le mercredi de 9h à 12h

Ouverture à Virieu-le-Grand (mairie) sur rendez-vous : le lundi de 14h à 17h

Rappel des horaires des autres antennes :

Groslée-Saint-Benoit (Mairie de Saint-Benoit) : mardi de 9h à 12h

Champagne-en-Valromey (Maison de Pays) : jeudi de 9h à 12h

Le bureau confidentiel à Belley

Des partenaires interviennent également dans le bureau confidentiel à Belley (conciliateur de justice, DGFIP, CMA, Point Conseil Budget, CAF, ADIL). La prise de rendez-vous auprès des partenaires se fait en ligne, par mail ou par téléphone.

Les permanences sont disponibles sur <https://ccbugesud.com/nos-services/maison-france-service/>

Les outils indispensables pour pouvoir venir à la Maison France Services

- Avoir un téléphone portable
- Avoir une adresse mail
- Disposer des mots de passe nécessaires à la connexion : mail, etc.
- Avoir ses identifiants France Connect si le compte est déjà créé...

En savoir plus

Plus d'informations, horaires, permanences, modalités pratiques sur : <https://ccbugesud.com/nos-services/maison-france-service/>

Pour prendre rendez-vous : 04 57 29 81 50 ou mfs@ccbugesud.com

L'entrée est gratuite et ouverte à toutes et tous.

Service gratuit, la présence de la personne concernée par la démarche est obligatoire.

Pour compléter le dispositif, deux conseillères numériques sillonnent le territoire à travers des ateliers, des formations et des rendez-vous individuels. Formées spécifiquement à l'accompagnement des personnes qui ne sont pas familières avec l'usage d'un ordinateur ou d'un smartphone, elles permettent à chacun, près de chez soi, de s'approprier progressivement les usages numériques du quotidien.

Plus d'informations : <https://ccbugesud.com/nos-services/conseillers-numeriques/>



▪ La Carte Jeunes 01 pour les collégiens

Depuis 2017, le Département de l'Ain offre aux jeunes aindinois inscrits en classe de niveau collège (Collèges, Maisons Familiales Rurales, Instituts Médico Educatifs...), des réductions sur l'achat de livres, la pratique d'activités culturelles, sportives, ludiques, sur les stages sportifs, ou encore l'accès gratuit ou à tarif préférentiel aux musées, festivals, parcs de loisirs, rencontres sportives, etc.

À partir du 1er septembre 2024, le chéquier jeunes 01 devient la Carte Jeunes 01. Plus pratique, plus écologique, toujours à portée de main, la Carte Jeunes 01 est un porte-monnaie en ligne. La somme de 50€ est créditée sur la carte. Elle permettra aux jeunes d'accéder à moindre coût à des activités culturelles, sportives et de loisirs. Par ailleurs, plus de 170€ d'offres promotionnelles et des bons plans sont à retrouver chez les partenaires du Département.

À titre informatif :

- Dès le 16 août 2024 : les élèves pourront commander leur carte directement sur la page cartejeunes01.ain.fr. Ils la recevront à domicile par courrier postal.
- Au 1^{er} septembre 2024 : la carte sera activée et ils pourront débiter leurs achats.

▪ « Ma Sécurité » : un nouveau site dédié à la sécurité des citoyens

La police nationale et la gendarmerie vous accompagnent dans vos démarches avec le guichet numérique unique des forces de sécurité intérieure : <https://www.masecurite.interieure.gouv.fr>

Vous avez la possibilité d'obtenir en quelques clics, pour des démarches non-urgentes, une réponse personnalisée à votre situation.

Je trouve la démarche adaptée à ma situation

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Je suis victime Je dépose plainte, je prends rendez-vous...</p> |  <p>Je signale Trafic de drogues, rodéo, contenu illicite...</p> |  <p>Je m'informe Je me renseigne sur les sujets liés à ma sécurité.</p> |
|---|--|---|

La rubrique « Démarches en ligne » vous permet d'accéder à différentes plateformes de signalement :

- Portail de signalement des violences sexuelles et sexistes
- Signaler un trafic de stupéfiants (Stup)
- Signaler un rodéo
- Pré-plainte en ligne
- Plainte en ligne pour les arnaques en ligne sur internet (THESEE)
- Portail de signalement et de contenu illicite de l'internet (Pharos)
- Signaler une fraude à la carte bancaire (Perceval)
- Opération Tranquillité Vacances (OTV)
- Stop djihadisme

A savoir, le site vous propose un espace de dialogue instantané intitulé « J'échange avec un policier ou un gendarme ». Ce tchat est disponible 24h/24 et 7j/7 pour trouver la solution la plus adaptée. Pour lancer le tchat, il vous suffit de renseigner votre ville ou votre code postal.

- **SNCF : La Région Auvergne Rhône Alpes répond sur les retards et suppressions de trains constatés en gare de Virieu-le-Grand**



TER
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

« Nous tenons tout d’abord à vous faire part de toute l’attention que la Région Auvergne-Rhône-Alpes porte aux usagers des transports régionaux et à la qualité de service offerte.

Nous observons depuis fin 2021 une augmentation significative de la fréquentation des TER sur la plupart des lignes régionales. Cette hausse sensible des usages est venue s’ajouter à un parc TER qui a connu des tensions notamment du fait de radiations anticipées d’anciennes rames (Z2). Des actions sont actuellement menées avec l’acquisition en cours de 19 rames Régio2N dont la livraison est prévue en 2024 (et la construction d’un nouvel atelier à St-Etienne pour assurer leur maintenance, dont la livraison est programmée en 2026). Il s’agit actuellement de la priorité en termes de parc matériel.

En termes de ponctualité, SNCF Voyageurs indique que les causes d’irrégularité sont diverses, avec un trafic très important sur ces axes (plusieurs lignes TER, trains fret, trains grandes lignes), au regard des infrastructures existantes, notamment sur l’axe entre Lyon et Ambérieu (ce qui engendre des perturbations fréquentes sur les trains Lyon-Genève qui desservent l’Albarine). Ceci est susceptible de générer des retards en cascade lorsque des perturbations surviennent. SNCF Voyageurs explique qu’à cela se sont ajoutées des perturbations liées à des intempéries, ainsi que de nombreux travaux sur la voie et dans les gares, menés par le gestionnaire d’infrastructure (SNCF-Réseau). Ces travaux sont néanmoins nécessaires pour moderniser l’infrastructure et le service ferroviaire sur la ligne.

Ces lignes font donc l’objet d’une attention toute particulière de la Région. L’amélioration de la qualité de service est une priorité régionale et la nouvelle convention TER intègre un mécanisme de retenues à la SNCF pour la non-réalisation de l’offre et une pénalité plus importante pour les trains supprimés en opérationnel, le jour même. Chaque année, de nouveaux objectifs sont fixés à la SNCF et visent à améliorer la qualité du service : la ligne Lyon-Genève (dont le taux de ponctualité est régulièrement inférieur à 80% de trains à l’heure) fait partie des lignes stratégiques qui sont suivies plus spécifiquement.

Parallèlement, SNCF-Réseau va mener en 2024 plusieurs travaux sur la plaque Vallée du Rhône Nord pour moderniser l’infrastructure. La Région participe au financement de plusieurs de ces travaux, parallèlement à ses investissements sur le parc de matériel roulant. Des études sont également engagées dans le cadre du RER métropolitain lyonnais, afin d’envisager les développements de desserte à plus long terme et les investissements sur l’infrastructure qui seront nécessaires.

Cependant, il n’existe pas à ce jour de dispositif d’indemnisation, compte tenu de la durée de validité des billets et de l’offre proposée. En effet, si un train est supprimé, une offre alternative (car) ou un autre train peut être utilisé par les usagers.

Enfin, nous vous invitons à consulter la présentation du dernier Comité de Mobilité Vallée du Rhône Nord qui vous donnera davantage d’informations sur les actions mises en place par la Région pour l’amélioration des dessertes ferroviaires régionales ainsi que les contraintes imposées ([Microsoft PowerPoint - COMOB VDRN TRAME FINALISEE \(laregionvoustransporte.fr\)](#)). »



▪ Transport à la demande (TAD) de la CCBS

La communauté de communes Bugey Sud facilite les déplacements des habitants de son territoire avec un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux personnes suivantes :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans
- Les personnes à mobilité réduite (handicap permanent ou temporaire)
- Les bénéficiaires de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)
- Les demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle.
- Les jeunes de 15/18 ans (**nouveauté à partir du 1^{er} mars 2024**).

Le TAD fonctionne du lundi au vendredi, en appelant le n° gratuit 04 8000 7000 (la centrale de réservation « Allo la Région vous transporte » – taper 1 pour sélectionner le TAD ; puis taper 01 pour sélectionner le département de l'Ain).

ÉTAT CIVIL

Décès

Rectificatif : une faute de frappe s'est glissée dans le bulletin d'avril en indiquant une date de décès en 2014 au lieu de 2024 pour M. SANTAMARIA et M. TARAZONA GIMENEZ ; nous présentons nos excuses aux familles concernées.

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| TOUVIER Marthe née MARJOLLET (89 ans) | le 09 avril 2024 |
| CROZETTE Marc (36 ans) | le 17 avril 2024 |
| SONZOGNI Jean-Marc (66 ans) | le 22 avril 2024 |
| REYES Raymond (95 ans) | le 05 mai 2024 |
| RAVET Jeannine née PAILLET (91 ans) | le 15 mai 2024 |
| LACAQUE Christine née BOTTIN (64 ans) | le 17 mai 2024 |
| MEI Germaine née BORNAREL (99 ans) | le 25 mai 2024 |
| MORNIEUX Lucien (89 ans) | le 08 juin 2024 |
| RHIGI Albert (93ans) | le 25 juin 2024 |

Pour mémoire, Mr Jean Marc SONZOGNI fut conseiller municipal de 2001 à 2008. Il s'impliqua aussi dans plusieurs associations dont l'ASV en tant que footballeur et bénévole à Virieu Animations.

CALENDRIER des MANIFESTATIONS 2024

Juillet

| | | | |
|-------------|-----------|-------------------|---------------------|
| Vendredi 5 | KERMESSE | Clos Montfalcon | SOU DES ÉCOLES |
| Dimanche 14 | CÉRÉMONIE | Place du monument | ANCIENS COMBATTANTS |

Août

| | | | |
|-----------|----------------------------|-----------------|-------------------|
| Samedi 24 | VIRIEU EN FÊTE | Clos Montfalcon | VIRIEU ANIMATIONS |
| Samedi 31 | DIFFUSION COMEDIE MUSICALE | Stade | LA MUNICIPALITÉ |

Septembre

| | | | |
|-----------------------------|-------------------------------------|---------------|-------------------|
| Dimanche 8 | VIDE GRENIER | Dans les rues | VIRIEU ANIMATIONS |
| Dimanche 15 | report VIDE GRENIER en cas de pluie | | VIRIEU ANIMATIONS |
| Samedi 21 et Dimanche 22 | JOURNÉES DU PATRIMOINE | | MUNICIPALITÉ |

LE TAMARIS

Dans le coin de mon jardin, il est un arbre magnifique qui n'a d'égal avec d'autre.

Il est d'un naturel élégant, par trois fois change son habit ;

Au début avril, ses branches s'habillent de fleurs pourpres

Au 1er mai, il prend alors une couleur de vieux rose vapoureux avec de minuscules fleurs.

Il est féérique.

Oh ! Surprise... Pendant la nuit est venue la pluie,

Ses fleurs gorgées d'eau le font ressembler à un gros champignon tout rose.

Quel bel arbre : ce Tamaris.

Alors, pour la dernière fois, quitte son manteau bois de rose et se pare d'un splendide feuillage vert émeraude qui durera tout un été.

Annette Heesse